

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

LOI

L/2017/N°004-...-AN-

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
(PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE ROUTES ET DE FACILITATION DU
TRANSPORT AU SEIN DE L'UNION DU FLEUVE MANO – PARFT / UFM), SIGNE
LE 12 FEVRIER 2015 POUR UN MONTANT DE 14.542.000 UC.**

N° du Projet : P-ZI-DBO-162

N° du Prêt : 2100150032594

ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (Programme d'Aménagement de routes et de facilitation du transport au sein de l'Union du Fleuve Mano – PARFT / UFM), signé le 12 février 2015 pour un montant de 14.542.000 UC.

N° du Projet : P-ZI-DBO-162

N° du Prêt : 2100150032594

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le ...24 APR 2017.....

Le Secrétaire de Séance


Honorable Daouda David CAMARA



Le Président de Séance


Claude Kory KONDIANO

